

COMMUNE DE FOURBANNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Lundi 19 octobre 2026 à 20 H

Le Conseil Municipal de la Commune de FOURBANNE, assemblé à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation du Maire, envoyée le 7 octobre 2026 et sous la présidence de Mme JOURNOT Laëtitia Maire, a déclaré la séance ouverte à 20h03.

Etaient présents : Laëtitia JOURNOT, Maria VENDOLA-PETREMENT, Laurence JOLY, Olivier BRANGET, David BRANGET, Nathan Malfroy.

Absents excusés : Gérard MOUGEY (procuration à Mr BRANGET Olivier)

Thérèse DESCHAMPS (procuration à Mme JOURNOT Laëtitia)

Sabine ILTIS

Pascal GUYOT

Absents : Isabelle MONTENOISE

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mr Malfroy Nathan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Montant des attributions de Compensation 2026 définitives
- 2- Subvention CLA
- 3- Entretien des chemins communaux
- 4- Divers

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Madame Le Maire :

- Ouvre la séance ;
- Procède à la vérification du quorum ;
- Nomme un secrétaire de séance ;
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance ;
- Procède à la validation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des délibérations

Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin 2026 :

Vote pour : 8

1 – Approbation du Montant des Attributions de Compensation 2026 définitives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général des Impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C. V. 1° bis,

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 2 et du 29 octobre 2013 instaurant la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU),

Vu les délibérations du 11 octobre 2017 approuvant :

- La révision libre des attributions de compensation (AC) des communes membres de la CCDB 2017 (pacte fiscal lié aux transferts des compétences enfance jeunesse et scolaire au 1er janvier 2017) ;
- Le pacte fiscal relatif aux zones d'activités et aux parcs éoliens.

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Doubs Baumoises en date du 30 septembre 2026 approuvant le

montant définitif des attributions de compensation (AC) 2026 des communes membres de la CCDB, et le tableau récapitulatif joint en annexe,

Préambule : Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision ont été fixées librement en 2017 par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

La mise en œuvre du pacte fiscal nécessite chaque année la révision libre (dérogatoire) des montants des attributions de compensation.

LE MONTANT DES AC 2026 EST CALCULE COMME SUIV :

AC définitive = AC fiscale + pacte fiscal PEEJ/Scolaire + versement pacte fiscal de zones + versement pacte fiscal éolien - contribution SDIS - participation au service ADS - participation au service secrétariat de communes.

Fourbanne : 1960 -2770 (SDIS) – 3352 (secrétariat des communes) – 1347 (ADS) = - 5 509.68 €

Il est rappelé que le versement est fait en une seule fois lorsque le montant de l'AC est inférieur à 2 000€ (à verser ou à recevoir), les autres montants étant appelés mensuellement.

Selon le tableau récapitulatif des attributions de compensation 2026 joint, si le montant est négatif - dépense pour la commune, il sera à imputer dans le budget communal intégralement au compte 739211. S'il est positif – recette pour la commune, il sera à imputer intégralement au compte 73211.

Le Maire propose de délibérer sur le montant de l'attribution de compensation 2026 de la commune soit : - 5509.68 €.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation 2026 de la commune soit :

- 5509.68 €

Voix pour : 8**Voix contre : 0****Abstentions : 0****2- Subvention CLA**

Demande de subvention de 500 euros de la part du CLA le 11 août 2026 pour les aider à financer leurs animations.

Madame le maire propose une subvention de 300 euros.

Voix pour : 8**Voix contre : 0****Abstentions : 0****3- Entretien des chemins communaux**

Contact avec Mr Pauthier pour un devis d'entretien des abords des chemins communaux.

Prix de 85 euros HT/heure avec un temps estimé à 5 heures, soit 425 euros HT.

Voix pour : 8**Voix contre : 0****Abstentions : 0****4- Divers**➤ **La maison imparfaite**

Le 2 septembre 2026, un mail a été envoyé à Mme BAKKER (la maison imparfaite) pour signifier l'interdiction du camping et ce en violation totale du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) du Doubs central qui interdit strictement le camping sur cette parcelle en raison d'un risque élevé de crue et de submersion.

Si cette interdiction, un procès-verbal lui sera adressé. Elle a reçu en main propre son arrêté lui interdisant le camping le 29/11/2023

➤ **Logement communal**

Olivier Branget a demandé un devis pour refaire la salle de bain du logement communal.

Devis de 4407 euros.

Cette dépense passe en cout d'investissement, elle sera budgétisée au budget 2027.

➤ **STA (services territoriaux d'aménagement)**

Une réunion est prévue avec Mr Vesin du STA afin d'échanger sur l'aménagement du village le 25 novembre 2026 à 9h en Mairie.

➤ **NOEL 2026**

La municipalité et le CLA invitent les habitants à un goûter à l'occasion de la préparation des fêtes de Noel le samedi 12 décembre 2026 à partir de 15h30.

Les enfants sont invités à participer à un atelier ludique.

L'année dernière, un bon de 40 euros était distribué.

Ce bon, cette année sera distribué lors de cette invitation.

Un courrier sera envoyé aux familles.

Pour les anciens du village ; comme l'année dernière une invitation au restaurant sera faite. Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, un panier garni d'une valeur de 50 euros leur sera offert.

Un courrier leur sera fait pour expliquer les modalités.

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 15 janvier 2027 à 19h.

➤ **La Place des Générations**

Point sur les subventions.

Nous avons reçu les subventions suivantes :

- DETR : 14 286,32 euros.

- Département : amende de police de 12 662 euros.
 - Solidarité territoriale : 60 000 euros.
 - Partageons nos sports : 8700 euros.
-
- Leader : l'étape « instruction technique par la région est terminée, nous sommes passées en Comité de programmation lundi 12 octobre. Notre projet a été sélectionné et programmé pour un montant FEADER (LEADER) de 93 255,28€ avec un cofinancement associé de la Région Bourgogne-Franche-Comté d'un montant de 23 313,82€.
 - Nous allons recevoir la décision juridique de la région validant ainsi le montant de la subvention. Il sera nécessaire de transmettre l'original pour signature par Mr Alix MILLET, Président du PETR, Mr Thomas VIGREUX, Président du GAL puis transmission à la région pour signature.
 - Une fois la convention signée par la région, le module « demande de paiement » sera ouvert afin de procéder au dépôt.

➤ **ENEDIS**

Mr Bohin vient faire le point sur les lampadaires vers la ferme le jeudi 22 octobre à 10h.

Le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 20h54

Le secrétaire de la séance :

Le Maire :

Laëtitia JOURNOT